

Présidence : Slovénie

887^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 20 juin 2018

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 45
Reprise : 15 heures
Clôture : 17 h 25

2. Président : Ambassadeur A. Benedejčič

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES DE LA RÉUNION
DE 2018 DES CHEFS DES CENTRES DE
VÉRIFICATION

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision n° 3/18 (FSC.DEC/3/18) sur les dates de la Réunion de 2018 des
chefs des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent
journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES DE LA
RÉUNION BIENNALE POUR ÉVALUER LA MISE
EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES
ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET DU
DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES STOCKS DE
MUNITIONS CONVENTIONNELLES

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision n° 4/18 (FSC.DEC/4/18) relative aux dates de la Réunion biennale
pour évaluer la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères

et de petit calibre et du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : COOPÉRATION MILITAIRE RÉGIONALE**

- *Exposé de M. L. D'Addario, Ministère italien de la défense, Président du Comité directeur politico-militaire de la Force terrestre multinationale (FTM)*
- *Exposé de M. K. Malinkovski, Ministère de la défense de l'ex-République yougoslave de Macédoine, Président du Comité directeur de l'Équipe médicale spéciale des Balkans (BMTF)*
- *Exposé de M. G. Zupan, Responsable des relations multilatérales dans le domaine de la défense, Ministère de la défense de la République de Slovénie*
- *Exposé de M^{me} B. Balon, Coordinatrice, Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC), initiatrice du projet PNUD/SEESAC de soutien à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité dans les Balkans occidentaux*

Président, M. L. D'Addario, M. K. Malinkovski, M. G. Zupan, M^{me} B. Balon, Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/123/18), Finlande (également au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède) (annexe 1), Hongrie (annexe 2), ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie (FSC.DEL/119/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Albanie, Ukraine, Turquie

Motion d'ordre : ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie

Point 4 de l'ordre du jour : **DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine, Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/124/18), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Pays-Bas*
- b) *Obligation pour la Fédération de Russie de retirer ses forces intégralement et sans condition du territoire de la Moldavie : Moldavie (FSC.DEL/120/18)*

OSCE+), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Achèvement du projet d'élimination de composants de propergol liquide mené conjointement par la Biélorussie et l'OSCE : Biélorussie (FSC.DEL/122/18), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)*
- b) *Lettre du Secrétaire général de l'OSCE à l'Organisation des Nations Unies annonçant la publication du guide des meilleures pratiques de l'OSCE sur la neutralisation des armes légères et de petit calibre : représentant du Centre de prévention des conflits*
- c) *Demande d'éclaircissements à propos d'un exercice militaire effectué en Fédération de Russie : Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie*
- d) *Lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Président du Conseil permanent sur la contribution du FCS à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2018 (FSC.DEL/121/18 OSCE+) : Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 4 juillet 2018 à 10 heures, Neuer Saal



887^e séance plénière

Journal n° 893 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE
(ÉGALEMENT AU NOM DU DANEMARK, DE L'ISLANDE,
DE LA NORVÈGE ET DE LA SUÈDE)**

Monsieur le Président,

Prenant également la parole au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, nous accordons beaucoup d'intérêt aux aspects régionaux de la sécurité comme thème du Dialogue de sécurité de ce jour et je suis très heureux d'y contribuer et de vous communiquer des informations sur la coopération nordique en matière de défense (NORDEFECO).

Nous tenons à remercier les intervenants de nous avoir présenté des points de vue vraiment intéressants sur la coopération militaire régionale et la situation actuelle en matière de sécurité en Europe.

Les pays nordiques étant relativement petits, il est logique de coopérer afin d'utiliser pleinement nos ressources et nos capacités. De plus, la coopération est propice à l'apprentissage et à l'échange de données d'expérience. Elle conduit également à une plus grande transparence entre nos pays et dans un contexte plus général.

Si les Vikings coopéraient déjà il y a plus d'un millier d'années, la coopération nordique en matière de défense telle que nous la connaissons aujourd'hui a été instaurée officiellement dans les années 1960 mais s'est intensifiée avec la création de NORDEFECO en 2009 comme structure globale pour la coopération nordique dans le domaine de la défense. Le Mémoire d'accord de coopération nordique en matière de défense s'appuie sur l'idée selon laquelle nous avons beaucoup à gagner en adoptant des solutions conjointes et en menant des actions conjointes ainsi qu'en partageant les coûts. NORDEFECO n'est pas une alliance militaire et n'influe pas sur les obligations des États membres à l'égard d'organisations telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La coopération nordique et NORDEFECO bénéficient d'un solide soutien politique et public dans les cinq pays nordiques. Par ailleurs, NORDEFECO sert non seulement de plateforme d'échange d'informations et de débat sur des thèmes d'intérêt commun, mais s'efforce également d'accroître l'effet et la qualité des opérations en temps de paix. La

signature en 2016 du Mémorandum d'accord sur l'accès aisé des pays nordiques dans le domaine aérien, maritime et terrestre en temps de paix a constitué une avancée notable à cet égard. En outre, un mémorandum d'accord portant sur la coopération nordique pour l'échange d'informations en matière de surveillance aérienne a été signé à la réunion ministérielle tenue à Helsinki au printemps dernier.

Le niveau militaire de NORDEFCO est divisé en cinq « domaines de coopération » (« COPAs ») subordonnés au Comité militaire de coordination (CMC).

Les « COPAs » sont dirigés par de hauts représentants de chacun des pays au niveau militaire. Ces représentants ont le pouvoir de décision au niveau national et un mandat approprié pour mener à bien les tâches confiées à chacun des domaines.

Les « COPAs » ont pour tâche principale d'assurer la coordination entre les nations dans leur domaine de compétence. Les « COPAs » peuvent décider de créer des groupes de travail pour des activités spécifiques et ces groupes de travail feront part de leurs conclusions et recommandations sur les moyens de parvenir à des résultats positifs dans le cadre de l'activité en question.

Les recommandations des « COPAs » constituent la base des accords qui sont conclus dans le cadre du Comité militaire de coordination et du Comité directeur des politiques de défense.

Les cinq « domaines de coopération » sont les suivants :

- Capacités (COPA CAPA) ;
- Ressources humaines et éducation (COPA HR&E) ;
- Formation et exercices (COPA TR&EX) ;
- Opérations (COPA OPS) ;
- Armements (COPA ARMA).

Le programme d'éducation et de formation aux opérations de soutien à la paix est un grand succès nordique. En répartissant la responsabilité des différents types de cours entre les pays nordiques, il a été possible d'arriver à un niveau élevé à l'échelle internationale.

À titre d'exemple très concret, depuis les années 1960, des dizaines de milliers de soldats et de civils du monde entier ont suivi les divers cours dispensés dans les centres de formation nordiques : spécialistes de la police militaire et de la coopération entre civils et militaires au Danemark ; observateurs militaires, officiers de liaison et conseillers militaires en Finlande ; officiers d'état-major en Suède ; et spécialistes de la logistique en Norvège.

Autre exemple, un avis d'appel d'offres pour une tenue de combat nordique a été publié fin 2017, ce qui permettra au Danemark, à la Finlande, à la Norvège et à la Suède de faire l'acquisition en commun d'une tenue de combat complète. Nous espérons être en

mesure de faire des économies à l'avenir grâce à des achats similaires qui sont d'intérêt mutuel et susceptibles d'être effectués en commun.

Le Programme d'assistance nordique-baltique (NBAP) est un programme d'ensemble pour le renforcement des capacités en matière de défense dans des pays tiers. En 2017, la coopération au titre du NBAP s'est poursuivie dans trois groupes d'activités :

- Soutien apporté au Centre commun de formation et d'évaluation (JTEC) en Géorgie (coordonnateur : Norvège) ;
- Soutien dans le domaine des cybertechnologies apporté à la Géorgie et à l'Ukraine, l'accent ayant été mis sur la Géorgie (coordonnateur : Estonie) ;
- Soutien en matière de lutte contre la corruption apporté à l'Ukraine (coordonnateur : Danemark).

Monsieur le Président,

Les pays nordiques ont une histoire, une culture et des langues similaires. Nos sociétés ne sont pas fondamentalement différentes sur le plan politique. La coopération nordique en matière de défense évolue et a déjà donné lieu à des synergies et des résultats positifs.

Nous remercions une fois de plus la Présidence slovène du FCS d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour et comptons renforcer notre coopération et nos bonnes relations à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



887e séance plénière

Journal n° 893 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA HONGRIE

Monsieur le Président,

La Hongrie s'associe pleinement à la déclaration de l'UE mais je tiens néanmoins, au nom de mon pays, à faire les remarques suivantes.

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à remercier la Présidence slovène du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) qui a pris la décision d'inscrire la coopération militaire régionale à l'ordre du jour du Forum. Nous remercions également les quatre éminents orateurs pour leurs exposés intéressants, exhaustifs et stimulants.

Nous adressons tout particulièrement nos remerciements au Général de division D'Addario pour son exposé de grande qualité et très instructif sur notre entreprise commune, la Force terrestre multinationale.

Je tiens à souligner que la Hongrie apprécie le rôle de chef de file que joue l'Italie dans notre coopération.

Nous estimons que la Force terrestre multinationale est l'un des meilleurs exemples d'initiatives régionales de coopération.

Cette force, qui est le fruit d'une coopération trilatérale entre l'Italie, la Slovénie et la Hongrie, est une organisation réelle et fonctionnelle qui est passée du stade des aimables pourparlers et discussions au stade pratique.

Grâce aux responsabilités communes exercées dans les Balkans et en Afghanistan ainsi qu'aux périodes d'alerte au sein des groupements tactiques de l'UE, la Force multilatérale a pu se forger une véritable unité

L'année dernière, la Hongrie a appuyé la proposition italienne visant à élargir l'engagement des forces au-delà du champ d'action de l'OTAN et de l'UE et nous avons déployé des troupes dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous avons reçu des observations et des retours positifs sur le nouveau domaine de coopération.

La Hongrie confirme que les exercices annuels de la Force terrestre multinationale, qui ont une grande visibilité, sont un moyen pour nos troupes de mettre en pratique leurs connaissances, d'accroître l'interopérabilité et de se forger une unité. Nous avons eu l'honneur d'accueillir l'exercice « Clever Ferret 2017 » l'année dernière, dans lequel nos troupes ont également démontré leur excellent état de préparation.

Le général D'Addario a déjà mentionné que la Force terrestre multinationale joue aussi un rôle central dans l'Initiative de coopération en matière de défense, qui approfondit et élargit les possibilités de coopération régionale.

Nous appuyons également l'idée de collaborer activement avec nos universités de la défense.

La participation de la Force terrestre multinationale au Corps de déploiement rapide de l'OTAN – Italie ainsi que l'élargissement à la Croatie, voire à l'Autriche, donneront un nouvel élan au renforcement de la coopération.

La Hongrie est favorable à l'idée d'utiliser la Force terrestre multinationale pour des fonctions dépassant le cadre des groupements tactiques de l'UE. Cette coopération, qui remonte à deux décennies, est très importante pour nous, et nous nous engageons à la poursuivre à l'avenir.

Merci, Monsieur le Président.



887^e séance plénière

Journal n° 893 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 3/18
DATES DE LA RÉUNION DE 2018 DES CHEFS
DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 2011 de l'OSCE (DV 2011) reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Prenant note des discussions qui ont eu lieu et des vues qui ont été exprimées au cours de la vingt-huitième RAEA,

Considérant que la Réunion des chefs des centres de vérification a pour but d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application des mesures de confiance et de sécurité,

Décide :

1. De convoquer à Vienne une réunion des chefs des centres de vérification, qui débutera dans l'après-midi du 12 décembre 2018 et se poursuivra dans la matinée du 13 décembre 2018 ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la réunion ;
3. De charger le CPC de faire rapport sur la Réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la vingt-neuvième RAEA.

887^e séance plénière

Journal n° 893 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 4/18
DATES DE LA RÉUNION BIENNALE POUR ÉVALUER LA MISE EN
ŒUVRE DU DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES ARMES LÉGÈRES ET
DE PETIT CALIBRE ET DU DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Ayant à l'esprit le rôle important de l'OSCE dans la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) sous tous ses aspects et les efforts qu'elle déploie pour contribuer à la réduction et à la prévention de l'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que de la dissémination incontrôlée des ALPC,

Réaffirmant son engagement de renforcer les efforts visant à assurer la mise en œuvre intégrale du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (FSC.DOC/1/00/Rev.1, 20 juin 2012), du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (SMC) (FSC.DOC/1/03/Rev.1, 23 mars 2011) et des décisions connexes du FCS, notamment le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre (FSC.DEC/2/10, 26 mai 2010),

Rappelant la Section VI du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, dans laquelle les États participants sont convenus d'examiner régulièrement, notamment dans le cadre de réunions d'examen annuelles, l'application des normes, principes et mesures énoncés dans le Document, ainsi que de maintenir à l'étude sa portée et son contenu et de s'employer à développer encore le Document compte tenu des enseignements dégagés de sa mise en œuvre et du travail de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations et institutions internationales, et

Rappelant la Décision n° 10/17 chargeant le FCS d'envisager de commencer à organiser des réunions biennales pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC ; de continuer à examiner les résultats des conférences d'examen et des réunions biennales des États, dans le cas présent la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects ; de continuer à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité et les résultats des projets relatifs aux ALPC et aux SMC afin qu'ils aident dans toute la mesure possible à faire face aux défis

associés aux ALPC et aux SMC conformément aux mécanismes d'assistance de l'OSCE tels qu'énoncés dans les documents de l'Organisation sur les ALPC et les SMC ainsi que dans les décisions pertinentes du FCS; d'intensifier encore les efforts visant à continuer de mettre en œuvre le Plan d'action de l'OSCE relatif aux ALPC sous tous ses aspects; et d'étudier les moyens de compléter les mesures existantes de l'OSCE destinées à lutter contre le trafic illicite d'ALPC,

Décide :

1. D'organiser la réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles les 2 et 3 octobre 2018 ;
2. De charger le Secrétariat de l'OSCE de soutenir l'organisation de cette réunion ;
3. D'inviter les États participants de l'OSCE à envisager de fournir des contributions extrabudgétaires pour la réunion.